

vert'libéraux

Parti vert'libéral vaudois

Lignes directrices Social, Intégration, Formation, Santé

Document adopté par le comité constitutif du Parti vert'libéral vaudois le 18 février 2010 à Lausanne

Résumé

La vie en société constitue un équilibre fragile, toujours menacé et toujours à reconstruire. Elle s'appuie sur des individus responsables, engagés et solidaires. Chacun est appelé à y contribuer dans la limite de ses forces. La récompense de l'effort constitue le ciment de la vie en société.

La politique sociale vise à aider et à réintégrer les plus faibles : elle ne vise pas à établir une impossible égalité.

L'intégration des étrangers contribue au renouvellement de notre société ; elle doit viser l'équilibre et la paix sociale, dans le respect de nos valeurs occidentales.

La formation doit développer au maximum les potentialités de chaque enfant afin de lui permettre de devenir un adulte actif dans la société de demain. La formation continue assure le succès à long terme et nourrit l'innovation.

La politique de la santé a pour objectif supérieur de permettre les conditions d'une vie autonome, à l'abri de toutes les dépendances. Elle se fonde sur le sens des responsabilités des divers acteurs. Le financement de notre système de santé doit être assuré dans la durée.



Parti vert'libéral vaudois
www.vd.vertliberaux.ch
vd@vertliberaux.ch

1. Politique sociale

La responsabilité individuelle est un élément central de la politique sociale des Vert'libéraux. Des individus responsables connaissent les conséquences et les risques de leurs comportements. Ils s'engagent activement dans la société, en sachant qu'ils ne possèdent pas uniquement des droits, mais aussi des devoirs. Les individus responsables sont appelés à rendre compte de leurs actes, mais sont aussi en droit d'en tirer bénéfice.

Le principe de la gratuité des prestations de l'Etat est souvent incompatible avec le développement durable : cette gratuité favorise des comportements de gaspillage et de déresponsabilisation.

La société veille à garantir les libertés individuelles sans compromettre la paix sociale. Celle-ci constitue un équilibre fragile, qui doit être assuré dans la durée. Elle réclame à la fois la protection des plus faibles et la reconnaissance du mérite individuel.

L'Etat veille à mettre les individus en situation d'égalité des chances, sans discrimination de sexe ou d'origine. Il assure l'offre de formation.

La redistribution des moyens financiers ne constitue qu'une intervention subsidiaire.

Le système social doit être conçu de manière telle que toute personne en âge d'activité soit incitée à trouver une occupation professionnelle plutôt qu'à rechercher l'aide de l'Etat. Notre société doit veiller à ce que les personnes qui ne peuvent avoir qu'une productivité restreinte trouvent néanmoins une place sur le marché du travail : les donneurs d'emplois doivent être incités à les engager.

Pour être durable, le système social doit ne doit pas recourir systématiquement à l'endettement des générations futures.

La mise au monde d'enfants est un privilège pour les parents tout en constituant une restriction à leur liberté individuelle. La politique familiale vise non pas à cacher cette réalité, mais à mettre tout en œuvre pour concilier obligations familiales et contraintes professionnelles : emplois à temps partiel, flexibilisation de l'organisation du travail et réinsertion professionnelle.

2. Etrangers – Intégration – Asile

L'intégration des étrangers est indispensable au développement durable de la société. Cette intégration nécessite, de part et d'autre, un esprit de tolérance et de respect. Cependant, elle n'est pas réalisable sans la volonté active de la personne qui s'intègre.

Les enfants étrangers doivent être instruits en français dès la petite enfance et leurs parents associés à ce processus d'intégration.

L'accueil des autres cultures peut constituer un enrichissement pour le pays d'accueil. Pour autant, la culture et la tradition occidentale, démocratique et chrétienne doivent rester la base de notre société.

Les Vert'libéraux soutiennent une immigration ciblée qui corresponde aux besoins de notre société et de notre économie. Le renvoi des étrangers formés dans nos écoles doit être assoupli.

Le droit d'asile s'inscrit en Suisse dans une longue tradition humanitaire. Sa pratique, respectant les droits humains, est raisonnable, équilibrée et solidaire, mais les efforts doivent être faits pour accélérer les procédures. Le cas échéant, les abus doivent être combattus.

3. Formation

L'école doit offrir une palette de matières équilibrée entre culture générale (langues, histoire, etc.), sciences et activités pratiques. Elle doit mettre un accent particulier sur l'apprentissage du français et des mathématiques.

Pour des raisons de cohésion nationale, l'apprentissage de l'allemand est essentiel.

L'école doit aider mais aussi exiger. En plus d'aider ceux qui ont des difficultés, elle doit se montrer exigeante à l'endroit de ceux qui ont de la facilité, car ces derniers sont appelés à constituer les élites dont notre société aura besoin demain. Chez les élèves les plus faibles, l'école doit mettre l'accent sur l'obtention des aptitudes indispensables pour l'entrée dans la vie active.

La pédagogie doit respecter le rythme de maturation des enfants. Dans les petites classes, à l'âge où l'enfant cherche principalement à imiter, l'accent doit être mis sur la transmission directe de connaissances. C'est à l'âge de l'adolescence qu'il convient de développer l'esprit critique face à des situations complexes. A tous les stades, les nouvelles technologies doivent compléter et enrichir l'enseignement, sans remplacer le rôle central de l'enseignant.

L'égalité des chances signifie pour les Vert'libéraux que chaque élève doit bénéficier du même encouragement, de la même attention, des mêmes possibilités d'appui. L'égalité des chances ne signifie pas que l'on tente par des moyens massifs d'amener tous les élèves au même niveau.

Au contraire, c'est la sélection des élèves en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances et de leur comportement qui contribue à l'égalité des chances.

L'école doit acquérir une culture de l'évaluation rigoureuse. Les enseignants en première ligne y engagent leur sens de la responsabilité. Des standards minimums sont vérifiés régulièrement et produisent des effets correctifs sur l'enseignement. A la fin de l'école obligatoire, des examens vérifient l'atteinte d'exigences élevées.

L'école doit, surtout dans les premiers degrés, s'attacher aux relations établies entre l'enseignant et l'élève, car ces relations sont déterminantes pour la qualité de l'enseignement. C'est à ce stade que les valeurs éthiques constitutives de notre société doivent être transmises.

L'école a besoin d'enseignants forts, qui se sentent la vocation d'accompagner leurs élèves et de leur servir d'exemple.

Les problèmes de discipline doivent être combattus avec davantage de mesures éducatives, impliquant autant les enseignants et les éducateurs que les parents. Les compétences sociales et une bonne attitude face au travail doivent être encouragées et exigées dès le début de la scolarité. Dans ce but, les élèves doivent être mis assez tôt en contact avec le monde du travail.

À l'adolescence, chez les élèves plus faibles, l'école doit mettre l'accent sur l'obtention des aptitudes indispensables pour l'entrée dans la vie active, à savoir la maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit et une attitude positive vis-à-vis du travail.

La formation à une profession peut s'acquérir par la pratique ou dans des écoles. Afin de conserver toute sa souplesse et toute sa performance, notre système de formation doit valoriser le principe des formations duales et ne pas privilégier systématiquement les formations acquises exclusivement dans les Hautes Ecoles ou les Ecoles professionnelles.

Pour garantir le bon niveau de formation dans les Hautes Ecoles, celles-ci doivent être autorisées à instaurer des cours préparatoires, voire des examens d'admission.

Des systèmes de passerelles sont proposés aux étudiants, qui peuvent ainsi corriger leur orientation.

4. Politique de la santé

Pour les Vert'libéraux, la politique de la santé doit viser à permettre aux individus de vivre de façon autonome, c'est-à-dire à l'abri de toutes les dépendances, qu'il s'agisse de dépendance à des substances légales, illégales ou médicamenteuses, ou de dépendance à l'endroit de professionnels de la santé.

La promotion des modes de vie et d'un environnement favorables à la santé constitue la base de la politique de la santé. Dans les situations de maladie, les Vert'libéraux privilégient la médecine traditionnelle, à laquelle les médecines alternatives servent de complément.

La liberté de décision du patient quant à son traitement doit être constamment défendue, y compris sa liberté de ne pas se soumettre aux traitements ou prises en charge qu'on voudrait lui imposer.

Les Universités, par le biais de leurs facultés de médecine, ont la responsabilité de développer et de transmettre les connaissances médicales. Elles doivent rechercher l'objectivité scientifique, en luttant activement contre les distorsions qui pourraient provenir des intérêts industriels.

Les Vert'libéraux s'engagent pour un système de santé financièrement équilibré qui garantisse à chacun l'accès à la médecine de base. Le catalogue des prestations remboursées par la LAMAL doit faire l'objet d'une discussion et d'une révision permanente afin de l'adapter aux découvertes scientifiques et aux possibilités techniques sans dériver vers les soins de luxe et de pur confort.

L'équilibre du système de santé réclame le sens des responsabilités de la part de tous les acteurs : patients, professionnels de la santé, institutions et industrie. Ils doivent être formés et attentifs aux coûts des traitements entrepris.

Les Vert'libéraux sont favorables à des formules d'assurance limitées aux gros risques (franchises élevées) et qui encouragent les patients à participer aux décisions thérapeutiques qui les concernent. De façon générale, ils considèrent comme nécessaire le maintien de mécanismes concurrentiels dans le domaine de la santé (offres privées et assurances avec choix limité de prestataires, notamment).